



## Note sur la publication

Les renseignements présentés dans cette publication sont ceux qui figurent dans le registre diplomatique informatique du Ministère (DRS). Les personnes dont les noms et titres apparaissent dans la présente sont assujetties aux dispositions de la *Loi sur les missions étrangères et les organisations internationales*. Aussi est-il prévu, pour des raisons d'accueil officiel strictement, que les noms de certaines personnes (suivis de l'astérix\*) ne jouissant pas de statut au terme de ladite loi y soient inscrits. Le Ministère estime que les noms, les titres et le statut des personnes comme ayant cours dans les trente (30) derniers jours.

Pour faire modifier ces renseignements, il faut envoyer un avis officiel au Ministère. Les explications concernant l'envoi des avis officiels se trouvent dans la note circulaire XDC-3875 du 20 septembre 1990 et dans le « Guide à l'intention des corps diplomatiques et consulaire au Canada » de 1988.

En guise d'assurer l'exactitude des données, le Ministère a sollicité la collaboration des missions diplomatiques, organisations internationales et autres bureaux (note circulaire XDC-0252 du 26 février 2001) en attirant l'attention sur la page Web intitulée « Représentants étrangers au Canada » où cette publication est désormais disponible. Cette note insistait en outre sur l'importance de communiquer rapidement, en adressant une note au Ministère, les détails concernant le départ des employés dont l'affectation est terminée, les corrections à apporter aux titres à la suite de promotions et tout autre changement susceptible de modifier les renseignements qui paraissent dans cette publication.

*Le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination.*

